

RESUME REUNION  
GROUPE RELATION AVEC LA POLICE – COMMISSARIAT SAINT-LEONARD  
Le 16 février 2023

Lors de la relance des réunions Police-Citoyens, les points relatifs à la sécurité ont été essentiellement abordés.

En préalable, le commissaire M. Jacques Debor a clarifié le cadre dans lequel le commissariat Saint-Leonard travaille (horaire, mission, etc..).

Ensuite nous avons discuté de :

La problématique du stationnement :

En raison des difficultés liées au chantier du tram, une tolérance du commissariat est de mise, sauf en ce qui concerne le stationnement gênant / dangereux.

Par ailleurs, un plan de stationnement est en préparation, avec notamment, une refonte complète des zones réservées au stationnement des riverains.

La vitesse excessive dans certaines rues :

J. Debor rapporte que des mesures sont prises, notamment en ce qui concerne la limitation à 30km/h qui va se généraliser dans les quartiers de Liège. Il nous fait part de la difficulté que représente la recherche d'équilibre entre la mise en place de casse-vitesse, la mobilité et les demandes contradictoires des riverains d'une même rue.

Passages piétons :

Une demande d'ajout de passages piétons à chaque carrefour est insérée dans la pétition « Assises de la Mobilité » qui sera bientôt remise au Bourgmestre.

Rue cyclable et les SUL

Rappel des règles : Dans les rues cyclables, le cycliste peut utiliser toute la largeur de la voie publique lorsqu'elle n'est ouverte qu'à son sens de circulation et la moitié de la largeur située du côté droit lorsqu'elle est ouverte aux deux sens de circulation. La vitesse ne peut jamais y être supérieure à 30 km/h.

SUL : Les Sens Uniques Limités permettent aux cyclistes de circuler dans les deux sens d'une rue à sens unique.

Dépôts illicites et incivilité :

La Ville de Liège dispose d'une application "A signaler en rue", disponible dans l'application Liège en poche ; elle permet de signaler tout souci sur l'espace public qui relève des interventions du service technique de la ville. Il est aussi possible de les signaler au Service de gestion des nuisances publiques via le numéro 04/238.50.22 (ou par mail [prevention.nuisances@liege.be](mailto:prevention.nuisances@liege.be)).

## Deal, drogues :

Il est particulièrement aigu du côté de la rue Vivegnis et de la passerelle. Après un pic durant l'été, on observe néanmoins, maintenant, une différence.

J. Debor confirme que la police est très attentive au problème des stupéfiants dans le quartier et qu'elle continue d'y travailler tous les jours.

Le C.Q. explique que les citoyens ont l'impression de ne pas être entendu par les autorités, même si tout un chacun est bien conscient qu'il s'agit d'un problème général et qu'il est nécessaire de laisser agir la police sans interférer.

Le C.Q. insiste sur l'aspect prévention en matière de toxicomanie, mais s'interroge sur la coordination des associations de quartier. Il espère beaucoup de la désignation d'une nouvelle coordinatrice de la Coordination générale.

Les participants à la réunion se sont mis d'accord pour un rythme d'une réunion par trimestre.

Le Groupe Relation Police.